



Perpignan, le 8 décembre 2023

**Décision n°2023-077 du 8 décembre 2023 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du
Laboratoire Interdisciplinaire Performance Santé Environnement de Montagne (LIPSEM) – UR 4604**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 et L713-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts du Laboratoire Interdisciplinaire Performance Santé Environnement de Montagne (LIPSEM) – UR 4604 ;

Vu la décision n°2018-84 du 17 décembre 2018 proclamant l'élection du directeur de l'équipe d'accueil du laboratoire Européen Performance, Santé, Altitude ;

Vu la délibération UPVD/CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 décembre 2023 relatif à l'élection du directeur du Laboratoire Interdisciplinaire Performance Santé Environnement de Montagne (LIPSEM) – UR 4604.

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Éric FRUCHART, maître de conférences, est élu directeur du Laboratoire Interdisciplinaire Performance Santé Environnement de Montagne (LIPSEM) – UR 4604 pour une durée de cinq ans.

Article 2 - Cette décision prend effet à compter du 18 décembre 2023.

Article 3 - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.



Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET